

Compte-Rendu du Conseil d'Administration de l'E.PA Masse du 12/07/2017

Dès l'ouverture légèrement retardée des travaux, le Directeur général, président de séance, a informé les participants du décès la veille en fin d'après-midi d'un collègue motocycliste du Léman; Daniel BASSET sur son trajet entre le service et son domicile. Une minute de silence en sa mémoire a été proposée par le directeur général et appliquée par tous les participants.

Etaient présents aux côtés du Directeur Général la Cheffe de la Sous-Direction B et la Directrice par intérim de l'E.P.A.

La déclaration préalable de la CFDT Douane a été lue, suivie de celles de la CGT & de FO, lesquelles ont généré quelques remarques du président de séance, très sensible à la sémantique utilisée.

En réponse aux inquiétudes des organisations syndicales portant sur le sort réservé aux personnels du Service Central de l'E.P.A Masse, le président a répondu que ces collègues, comme le budget de leur service, étaient repris dans le programme 302 dédié au fonctionnement de la DGDDI.

I- POINTS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Approbation du PV du Conseil d'Administration du 13 mars 2017 (délibération n°1) :** Les représentants CFDT ont indiqué que cette position doit être profitable tant pour l'administration que pour les locataires.

- Votes : **Unanimité** des O.S.

➤ **Adoption du budget rectificatif (délibération n°2) :** La directrice de l'EPA indique que la Gestion Budgétaire & de Comptabilité Publique (G.B.C.P) ne prévoiera dorénavant qu'un seul budget rectificatif par année. Au titre de 2017, le B.R intègre les travaux réalisés au cours de l'année 2016, et les opérations toujours en instance et enfin les évolutions du réseau informatique découlant des appels d'offres auprès des sous-traitants.

Le montant du retour du Compte d'Affectation Spécial (C.A.S) correspondant aux ventes des cités domaniales réalisées en 2016 pour un montant total de 286 710€, a été intégré dans le résultat du Budget Rectificatif. En revanche, une correction a été apportée suite à une surestimation du coût des fluides.

Le Budget Initial (B.I) sera quant à lui soumis au vote en fin d'année, entre novembre et décembre.

Les prévisions de recettes, comprenant le retour du C.A.S avoisinent 13,4 M €. Le nouveau logiciel qui traitera des attributions de logements en remplacement du très défaillant logiciel "G.L" devrait être mis en service pour le 1er janvier 2018. Outre la gestion locative (loyers & régularisations de charges), il assurera en lien direct avec la Direction Immobilière de l'Etat la gestion de notre parc domanial, dans le cadre d'une politique de mutualisation du logement des fonctionnaires. Les collègues en poste dans les S.T.M seront formés à cette application lors du dernier trimestre 2017.

Interrogation de la CFDT sur l'augmentation sensible du coût de cette dépense et sur l'intérêt de mettre en service un nouveau logiciel dont les données s'appuieraient sur les informations erronées et non corrigées contenues dans l'ancien logiciel.

- Vote : **ABSTENTION : CFDT & FO / CONTRE : CGT SOLIDAIRES & UNSA.**

➤ **Affectation du CAS (délibération n°3)** : Le montant **correspondant à 50 %** du produit des ventes des cités domaniales au titre de l'année 2016 a enfin été reversé au budget de l'EPA Masse des Douanes ! Toutefois, au regard du taux de remboursement originel (80 % du montant des ventes), le différentiel serait le bienvenu afin d'abonder les programmes de travaux en instance. Le retour du C.A.S pour 2017 devrait s'élever à 1 437 500 €.

Selon notre directeur général, le fait de voter les mesures d'augmentation des loyers pourrait être perçu par nos autorités ministérielles comme un gage de "**capacité à se réformer**", et les rendre plus enclines à accepter une augmentation du montant retour du C.A.S.. **Selon la CFDT Douane, une telle réponse a un air de chantage; l'EPA Masse des Douanes, propriétaire de ses cités mises en vente, ne devrait pas avoir à faire l'aumône afin de récupérer une partie plus importante du produit de ses ventes !**

- Vote : **POUR : CFDT , CGT, FO & UNSA. / ABSTENTION de SOLIDAIRES.**

➤ **Mise en œuvre des mesures ministérielles (délibérations 4.1 à 4.4)**

• **Une nouvelle stratégie patrimoniale définie dans le cadre de la politique immobilière de l'État, qui implique une mutualisation de l'offre de logements (délibération 4.1)** : La cheffe de la Sous-Direction B; vice présidente de l'Etablissement, a fait un premier point sur la stratégie patrimoniale de l'EPA, en lien direct avec la D.I.E.

Les représentants CFDT ont insisté sur la nécessité de passer à l'emprunt en Île de France au regard de l'échec de la politique de réservations (pertes des logements au bout d'un tour lorsqu'ils ne sont pas attribués lors des commissions d'attribution, coût exorbitant à long terme de cette politique..). Le Directeur général a reconnu que ce système était générateur de difficultés diverses..

Le Président a rétorqué qu'en matière d'emprunt, le seul organisme prêteur est la Caisse des Dépôts & Consignations. Mais au regard du contexte budgétaire national actuel, cette demande ne sera jamais acceptée. Ces raisons justifient selon lui les propositions de renflouement du budget de l'EPA Masse des Douanes, par une augmentations des loyers.

La CFDT Douane a de nouveau évoqué les conditions de travail difficiles au sein des Services Territoriaux de la Masse, génératrices de stress et de Risques Psycho-Sociaux. La non stabilisation des effectifs au sein de ces services génère en outre une perte des acquis d'expérience.

Vote : **POUR : CFDT & SOLIDAIRES / CONTRE : Autres O.S.**

• **La mise en œuvre d'une majoration de la redevance en fonction des revenus (délibération 4.2)** : **La CFDT Douane considère ce système incohérent et peu en phase avec les réalités de la vie et des situations personnelles (Agent B+ divorcé versant des pensions alimentaires..)**

Votes : **CONTRE : CFDT , CGT, FO & UNSA / POUR : SOLIDAIRES.**

• **Une politique de loyers renouvelée (délibération 4.3)** : Comme indiqué dans notre déclaration préalable, il n'est pas cohérent que l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L) ne soit pas pris en considération par l'EPA en matière d'augmentation.

Votes : **CONTRE : Unanimité des O.S.**

• **Un dispositif nouveau de récupération sur travaux. (délibération 4.4)** : Ce nouveau dispositif va se substituer à celui utilisé à partir de 2011, et être pris en compte pour une partie des loyers. Toutefois, comme demandé dans notre déclaration préalable, les organisations syndicales ont obtenu en cours de séance du Président une modification du règlement, stipulant que les locataires ayant déjà participé financièrement à des travaux au sein de leur cité n'aient pas une nouvelle fois à subir cette mesure.

Votes : **ABSTENTION : CFDT / CONTRE : Autres O.S.**

• **La mise en place du dépôt de garantie (point d'information)** : Cette mesure a fait l'objet de nombreux débats et suscité un refus systématique de notre organisation syndicale. Le fait que cette mesure ne soit pas soumise à vote ne nous permet pas d'affirmer nos positions par une position claire, ce que nous regrettons vivement, car rarement adeptes de la politique de la chaise vide.

II- POINT D'INFORMATION :

➤ **Actualisation du règlement d'attribution et d'occupation des logements (enfants de douaniers) (délibération n°5)** Le Président a donné un avis favorable sur le principe de l'intégration des enfants de douaniers quelle que soit leur condition, et dans l'hypothèse où ils ne pourraient pas disposer des revenus suffisants, sur le principe d'une convention tripartite avec les parents les engageant à se substituer si besoin.

La suppression de la condition d'étudiant, le passage à une convention tripartite (EPA Masse / Enfant / Parent(s)), la souscription du bail au nom de l'enfant (lui permettant de bénéficier des éventuelles aides au logement et le responsabilisant) et la possibilité pour la Mutuelle des Douanes de se porter caution constituent une avancée très positive pour la CFDT Douane, après une si longue attente, mais le résultat est là !

➤ **Nouvelle procédure de transmission des informations aux membres du conseil d'administration :** L'application Plastic permettra dorénavant de communiquer en format compressé et sur liens mels les documents préparatoires aux réunions de l'EPA Masse.

III QUESTIONS DIVERSES :

- **Point très sensible pour la CFDT Douane, celui de l'état d'insécurité que vivent certains locataires de la cité de Dijon.** Phénomène exceptionnel et peu en phase avec l'attitude syndicale de soutien aux personnels, certains représentants de deux autres organisations sont intervenus en séance en réponse à nos propos, mentionnant une exagération des incidents signalés par certains locataires, et contredisant le mauvais état de certains logements qui aurait été porté à la connaissance de l'administration locale par un représentant CFDT résidant à plus de 200 kilomètres de ladite cité ! Selon un élu de la Masse de Bourgogne, les locataires jeunes "en âge" auraient plus tendance à se plaindre.. les "anciens" considérant les conditions de vie au sein de cette cité tout à fait satisfaisantes. **Selon nous, il ne faut pas mélanger sentiment d'insécurité et incidents réels. Il est toutefois amusant de constater que certains représentants qui se sont exprimés n'habitent plus cette cité de Dijon depuis bien longtemps. Est-ce dû à une forme d'appréhension des résultats des prochaines élections de la Masse sur la région Bourgogne ?**

En ce qui le concerne, le président de la CTM de Bourgogne, présent à ce Conseil d'Administration, s'est réfugié derrière le fait que cette question n'a jamais été abordée en séance dans le cadre de la politique de travaux à engager.. En l'occurrence, ce débat n'a pas lieu d'exister en C.A. **La CFDT, à travers un dossier photo publié sur son site, saura répondre à ses détracteurs, mais n'en fait pas un conflit avec les organisations en cause.**

- **La CFDT Douane a signalé que le tableau relatif aux logements à loyers " intermédiés non péréqués" (29 logements) et "intermédiés péréqués" (94 logements), reprenant un total de 123 logements, n'est toujours pas actualisé depuis la réunion préparatoire du présent Conseil d'Administration, qui s'est tenue le 12 juillet. L'administration nous indique en effet un total de 141 logements. Nous nous attendions à une information plus précise.. La Vice-Présidente de l'Etablissement nous a assuré d'une mise à jour rapide de cette information.**

Compteurs Linky : La pose de ces compteurs au sein de certaines cités douanières soulève quelques inquiétudes portant surtout sur la dangerosité découlant des champs électromagnétiques dégagés et sur le manque de confidentialité des données, et en second lieu sur la communication des sociétés assurant l'installation des compteurs (ERDF et sous-traitants) vers les locataires, mais cette problématique se rencontre plus particulièrement en Île de France, chez les locataires dont les bailleurs sont autres que l'EPA..

Pour la CFDT Douane, aucune étude ne peut justifier à ce jour la suspension de leur remplacement du fait de leur dangerosité pour les usagers. Quant au manque de confidentialité des données, il constitue selon nous un phénomène de société inquiétant auxquels de nombreux usagers des téléphones portables et réseaux sociaux participent chaque jour en acceptant de mettre à la vue de tous leurs données personnelles, et de communiquer leur géolocalisation..

- **Ont participé cette séance du C.A : Frédéric DECOUT & J-M JAME, titulaires, et Jean-Pascal BALLU au titre d'expert.**